

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT 954-14 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 943-14**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13**  
**DE LA VILLE DE NEW RICHMOND**  
**(Disposition relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée)**

**Avis public** est par la présente donné que Le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté à sa réunion du 7 juillet 2014 le Règlement numéro 954-14 abrogeant le Règlement 943-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 de la Ville de New Richmond ;

**Que** ce règlement a pour objet et conséquence d'ajouter des dispositions relatives à l'application des normes relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé sur le territoire de la Ville de New Richmond ;

**Que** ce règlement est en vigueur en date du 17 septembre 2014, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

**Que** ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Ville de New Richmond.

Donné à New Richmond,  
Ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2014

Céline LeBlanc  
Greffière